

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18529 - 72ÈME ANNÉE

Le chantier de la route en mer dans l'impasse

Vers une forte mobilisation contre la carrière de Bois-Blanc



L'année dernière, plusieurs milliers de personnes avaient fait échec à une première tentative d'exploitation.

Les partisans de la route en mer jouent leur dernière carte en cherchant à imposer l'ouverture d'une méga-carrière à Bois-Blanc dans l'Ouest de La Réunion. Lancé dans la précipitation pour faire croire qu'il serait irréversible, le chantier de la route en mer ne dispose pas des matériaux nécessaires à son achèvement. La pression est donc maximale pour essayer de faire passer en force un projet néfaste pour l'environnement et la santé. Une grande mobilisation est prévue dimanche à Bois-Blanc. L'an dernier, une action de même type avait rassemblé des milliers de personnes.

« Comment peut-on encore laisser nos politiques continuer à sacrifier notre environnement, notre île au profit de travaux au seul but d'enrichir de grands groupes financiers ? », c'est la question posée par les opposants à la carrière de Bois-Blanc. L'ouverture de ce gigantesque site d'extraction de roches est en effet le seul moyen de poursuivre le chantier de la route en mer.

Le collectif Touche Pa Nout roche ainsi que d'autres organisations mènent la bataille contre un projet qui aura de lourdes conséquences. Il appelle donc à la mobilisa-

tion pour l'enquête publique qui se tiendra jusqu'au 6 octobre.

Voici un détail des nuisances :

2 tirs de mine par jour ! Dans les carrières les plus "actives" en métropole, un maximum de tir tous les 3 jours est effectué. Aux alentours du site : des écoles, des crèches et sur un rayon de 500m à 1km, tout un bassin de population directement impacté par le bruit et le dégagement de poussières (particules fines et métaux lourds) : mais là aussi, l'enquête de l'ARS a disparu du dossier concernant les impacts sur la santé et un sché-

ma explique bien clairement que les poussières feront le tour de La Réunion, un peu comme le nuage de tchernobyl dis donc !

on creuse au dessus et en dessous de la route des Tamarins : pourtant aucune étude d'impact concernant les risques d'éboulements des socles de la route ... c'est dommage de créer une NRL pour éviter les éboulements sur la route en corniche pour en créer au niveau de la route des Tamarins, non ?

930 camions par jour sur la route des Tamarins annoncés entre 5h et 20h : encombrements, usure prématurée de la route, accidentologie ...

impacts paysagers : une fois qu'on aura fini d'exploiter, on va mettre 50 cm de terre pour cacher tout ça, c'est parfait pour les pissenlits !

sans parler de l'impact sur la faune et la flore, sans parler de l'impact sur les zones côtières habitées ou non,

sans parler des explosifs (3 fois plus qu'AZF, tiens c'était y'a 15ans hier !) gentiment stockés dans un petit local mis sous clé.

etc, etc ...

D'où cet appel à la mobilisation :

Alors comment faire ?

La pétition est certes un plus, mais ça ne prend que 3 secondes, n'hésitez pas (c'est ici !)

L'Avis aux commissaires de l'enquête publique : ça c'est important !

Le collectif Touch Pa Nout Roche s'est appuyé sur plusieurs experts pour analyser les différents aspects du projet et ont consulté des exploitants de carrière en métropole et des habitants voisins. Et pour nous éviter la lecture de plus de 900 pages, ils ont réalisé une synthèse par thématique pour nous permettre d'argumenter nos avis.

La chaîne humaine pour montrer une réelle détermination

Comme l'année dernière, venons nombreux à la chaîne humaine organisée au niveau du site (sur la RN entre Étang Salé et Saint-Leu) dimanche 2 octobre à 9h30.

La France s'enfonce dans la crise des inégalités

La dernière Lettre du Centre d'observation de la société diffusée hier montre que la stagnation des revenus pour la majeure partie de la population en France s'accompagne d'une persistance des inégalités, et d'une augmentation de la pauvreté.

Une nouvelle ère de stagnation des revenus est-elle ouverte ? 1 700 euros pour une personne seule : depuis 2008, le niveau de vie médian après impôts et prestations sociales stagne à ce niveau, voire baisse légèrement.

Pour les catégories populaires, la stagnation des revenus n'est pas nouvelle, elle date du début des années 2000. La rupture est bien plus nette pour les couches moyennes.

Ce changement a une conséquence majeure. En régime d'élévation des revenus, quand le gâteau s'accroît un peu, on ferme davantage les yeux sur la façon dont il est partagé. Quand les revenus stagnent à l'inverse, la lutte pour récupérer la part la plus grande s'intensifie entre catégories. D'où, par exemple, l'importance prise dans le débat public par la fiscalité et le « ras-le-bol » avancé par les catégories les plus imposées. La nécessité de légitimer dans l'opinion les gains obtenus - pour ceux qui continuent malgré tout à s'enrichir - est de plus en plus forte. Elle passe par la mise en avant régulière du niveau d'études, du talent, des responsabilités ou du nombre d'heures travaillées, autant de cri-

tères subjectifs quand on y regarde de plus près. 2,41 fois chez les femmes.

Les inégalités de salaires

Le salaire net moyen s'élève à 2 225 euros mensuels en France (données Insee 2014). Cette moyenne est tirée vers le haut du fait d'une poignée de salaires très élevés : 70 % des salariés reçoivent moins de 2 264 euros et la moitié moins de 1 783 euros.

Si l'on situe les classes moyennes entre les 30 % les plus pauvres et les 20 % les plus aisés, comme le font le Crédoc et l'Observatoire des inégalités, elles touchent entre 1 500 et 2 700 euros nets mensuels environ. Celui qui touche au moins 3000 euros nets appartient aux 13 % les mieux payés, avec 4000 euros net il est dans les 8 % du haut du classement. Le club des 1 % du haut de la hiérarchie des salaires commence à 8 200 euros.

Ces données masquent aussi des écarts entre catégories. Toujours pour des équivalents temps plein, les hommes touchent 23 % de plus que les femmes : 2 410 euros pour les premiers en moyenne, contre 1 962 euros nets pour les seconds. L'écart atteint même 25 % chez les cadres supérieurs. Les inégalités sont bien plus grandes entre catégories sociales : les cadres supérieurs reçoivent un salaire en moyenne 2,44 fois plus élevé que les ouvriers, 2,52 fois plus chez les hommes et

Les 10 % les plus aisés captent plus du quart des revenus

Les ménages vivant en France se sont partagé un peu moins de 1 000 milliards d'euros de revenus en 2013 après impôts et prestations sociales, dernières données disponibles de l'Insee

Le dixième le plus riche a capté un peu plus du quart (27 %) de cette masse, presque dix fois plus que le dixième le plus pauvre (2,9 %). Concrètement, alors que les premiers empochaient 270 milliards d'euros, les seconds recevaient 29 milliards. Le système français de redistribution, fait d'impôts et de prestations sociales, est loin d'égaliser les parts. Cette situation est le reflet des inégalités de salaires, des pensions de retraite et de la très inégale distribution des revenus financiers.

La pauvreté progresse

Le taux de pauvreté a progressé de 6,9 à 8,1% entre 2004 et 2014 au seuil de pauvreté situé à 50 % du niveau de vie médian, et de 12,9 à 14,1 % si l'on fixe le seuil de pauvreté à 60 %. Selon le premier seuil, le nombre de pauvres est passé de 4,1 à 5 millions, selon le second de 7,6 à 8,8 millions.

Édito

Éviction de la directrice du Parc national de La Réunion : prétexte officiel peu crédible

Par arrêté en date du 28 septembre 2016 notifié le jour-même, le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer a officialisé le départ de Madame Marylène Hoarau en tant que directrice du Parc national de La Réunion, à compter du 1er octobre 2016.

Emmanuel Braun, qui était Directeur adjoint de l'établissement public depuis juillet 2011, est nommé directeur par intérim. Il exercera cette fonction jusqu'au recrutement d'un nouveau directeur, poste pour lequel un avis de vacance a été publié au Journal officiel du 21 septembre 2016. Le Conseil d'administration de l'établissement sera étroitement associé à cette procédure. Dans un communiqué, la Préfecture précise les raisons officielles de l'éviction de la directrice. Ce serait en lien avec un rapport d'évaluation datant de juillet dernier. « Ce rapport, qui reconnaît les avancées accomplies par le parc, préconise diverses mesures qui appellent une évolution du management de l'établissement, de façon à aborder une nouvelle étape de son développement. C'est dans ce cadre que la cessation de fonction de madame Marylène Hoareau, directrice du parc, a été décidée par arrêté ministériel. Elle rejoindra prochainement les équipes placées auprès du préfet de région. »

Pour sa part, le Conseil d'administration du Parc national ne semble pas partager ce point de vue. « Le Président et l'ensemble du Conseil d'administration saluent le travail et témoignent leur reconnaissance à Marylène Hoarau qui a œuvré depuis de longues années au service de la protection et de la valorisation des patrimoines naturels

, culturels et paysagers exceptionnels des Hauts de l'île », indique un communiqué du Parc national. « En particulier, Marylène Hoarau a fortement contribué à la création du Parc national en tant que membre de la "mission parc", puis elle en a été directrice adjointe de 2007 à 2011 et enfin directrice de 2011 à 2016. Elle a démontré de façon constante son engagement, sa persévérance et ses convictions profondes ».

Et de souligner qu'« avec la Charte adoptée en janvier 2014, le Parc national de La Réunion dispose d'une stratégie clairement définie pour le cœur et pour l'aire d'adhésion, autour d'un projet de territoire équilibré entre préservation des patrimoines et développement des activités humaines économiques et culturelles. Cette stratégie se décline aujourd'hui à travers le plan d'action de l'établissement, et à travers les conventions d'application déjà signées ou en cours de finalisation, particulièrement avec les 17 communes déjà adhérentes ».

« Le Parc national de La Réunion est un projet de société, guidé par la construction d'un équilibre harmonieux entre l'homme et la nature. Les équipes du Parc national, avec l'appui de ses instances et en partenariat avec les acteurs locaux, restent mobilisées. Elles poursuivront avec la même énergie la mise en œuvre de cet ambitieux projet de territoire qui porte haut les couleurs de La Réunion et de nos Pitons, Cirques et Remparts. », indique le Parc national.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

À quelques jours de l'examen en séance plénière

Egalité réelle : les commissions de l'Assemblée nationale augmentent considérablement le volume du texte

Après le passage par les Commissions des lois, des affaires sociales et des affaires économiques, le projet de loi sur l'égalité réelle a été complété par 352 amendements. Le texte a donc subi une importante inflation. À l'origine, il comptait 4 titres, 13 articles et 26 pages. Il a désormais 12 titres, 91 articles et 52 pages.

Les députés auront donc dans les mains un projet de loi qui n'est pas fondamentalement modifié. C'est en effet toujours une loi d'intégration qui ne remet pas en cause la politique suivie depuis 70 ans et qui donne le bilan que tout le monde reconnaît à La Réunion en termes de chômage et de pauvreté. À quelques mois de l'élection présidentielle et des législatives, il comporte plusieurs mesures destinées à satisfaire le mouvement social, augmenter le pouvoir d'achat, et aider les patrons.

Plusieurs propositions touchent à la santé, et notamment à la lutte contre l'alcoolisme.

Concernant le social, un article prévoit que « la République s'assigne pour objectif la construction de 150 000 logements dans les territoires d'outre-mer au cours des dix années suivant la promulgation de la présente loi. Cet objectif est décliné dans les instruments de mise en œuvre de la convergence prévus au titre II ». La répartition entre les territoires n'est pas connue, mais cela fixe un objectif ambitieux de 15.000 logements sociaux par an qui n'a jamais été atteint.

Une autre mesure doit permettre une représentation spécifique des syndicats outre-mer. Elle vise notamment à une meilleure reconnaissance des organisations syndicales qui n'existent pas en France.

Les députés des commissions proposent également au gouvernement de créer dans les collectivités volontaires des observatoires des violences faites aux femmes chargés de « proposer aux femmes victimes de violences une prise en charge globale et de conclure des partenariats avec l'ensemble des acteurs intervenant dans la lutte contre les violences faites aux femmes ».

Dans le domaine économique, il est demandé que dans les collectivités

autonomes de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie, jusqu'à un tiers des marchés publics puisse être réservé aux TPE-PME

Continuité territoriale pour les marchandises

Concernant le désenclavement, le projet de loi issu des commissions veut exiger du gouvernement qu'il remette sous un mois un rapport sur la formation des prix des billets d'avion entre l'Outre-mer et la France. Si une telle mesure est retenue dans le texte final, elle permettra d'étudier une observation de la Cour des Comptes. L'institution avait en effet conclu que la subvention versée par la Région Réunion à certaines compagnies aériennes, dispositif connu sous le nom de « continuité territoriale », contribuait à faire augmenter les prix.

Toujours dans ce même chapitre, une des dispositions contenues dans le projet de loi réaffirme bien que la continuité territoriale est une compétence de l'État. Les députés des commissions se sont prononcés pour la création d'une aide au fret pour réduire le coût du transport pour les matières premières et produits importés dans les collectivités d'outre-mer depuis l'Union européenne ou les pays tiers, et exportés vers l'Union européenne et d'autres collectivités d'outre-mer. Une mesure analogue est prévue pour les déchets. La somme nécessaire devra être inscrite chaque année dans le budget de la France, à condition que soit publié un décret déterminant qui sont les patrons qui ont droit à cette aide, et à quel montant.

Scolarité obligatoire de 3 à 18 ans

Sur le plan de l'éducation, le texte issu des Commissions propose une réforme importante à la rentrée 2018 : l'expérimentation de la scolarité obligatoire de 3 ans à 18 ans dans les départements d'outre-mer. En cas de succès de l'expérimentation, cela pourrait ouvrir la voie à une application générale de l'extension de la scolarité obligatoire à une durée de 15 ans.

Il est également à noter que les députés des commissions demandent de remplacer le schéma d'aménagement régional par un schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires. C'est un document qui relève de la responsabilité de la Région.

Malgré tout, il n'échappe à personne que ce texte sera voté en toute fin de législature. Les mesures contenues devront être appliquées par le prochain gouvernement qui devra également prévoir les sommes nécessaires à la continuité territoriale pour les marchandises ou au plan de construction de logements sociaux. Pas sûr qu'en cas d'alternance, la prochaine majorité ne veuille assumer les engagements faits par la précédente.

M.M.

Billet philosophique

Des espoirs à la réalité : l'engagement

La prise de conscience des défis à relever, les nécessaires changements de mentalités et de comportements, les indispensables transformations socio-économiques, environnementales, culturelles, institutionnelles etc... Voilà des thèmes souvent évoqués lors de rencontres philosophiques, religieuses, politiques ou autres pour changer notre société et la rendre harmonieuse dans le cadre d'un développement durable à mettre en œuvre.



Jade Tong Yette, présidente du Conseil Départemental des Jeunes, lors de son intervention au 3ème Symposium du réseau interreligieux de l'Indianocéanie.

Ce fut le cas par exemple lors de la belle conférence organisée le 22 septembre dernier à la Mutualité de La Réunion par le Cercle Philosophique Réunionnais avec Philippe Cadet, professeur agrégé d'économie, sur le thème : "Le rapport entre l'économie de proximité et la solidarité à La Réunion". À cette occasion, le conférencier a notamment rappelé que l'économie de proximité basée sur la transaction — avec une production pour des consommateurs proches, des échanges loyaux et une répartition équitable des richesses — fait partie du patrimoine réunionnais depuis 353 ans. Philippe Cadet a également souligné que cette économie coopérative, participative et solidaire a été construite en partie avec l'aide d'organisations syndicales, politiques, humanitaires et de communautés religieuses opposées à l'individualisme et à la compétitivité. D'où sa conviction que les économies de proximité actuelles dans le pays prouvent à quel point grâce à elles nous pouvons faire face à l'économie mondialisée par un contrôle du système économique réunionnais

par les Réunionnais.

"La Paix en océan Indien"

Une autre illustration de l'innovation réunionnaise actuelle nous a été donnée du 22 au 24 septembre au Moca de Saint-Denis, lors du 3ème Symposium du réseau interreligieux de l'Indianocéanie pour "La Paix en océan Indien", suivi le 25 septembre au Jardin de l'État par la 8ème Journée Réunionnaise de la Fraternité. Cet événement, organisé par le Groupe de Dialogue Inter-religieux de La Réunion (GDIR), s'est déroulé avec la participation du mouvement international "Religions for Peace", des délégations de Madagascar, Maurice et Seychelles ainsi que de nombreux Réunionnais. Durant les trois jours du Symposium, de nombreux échanges très intéressants ont eu lieu afin d'identifier des actions qui pourraient être menées par les Institutions religieuses en partenariat avec les États, les Collectivités locales, la so-

ciété civile et les entreprises (...) pour l'avènement d'une Indianocéanie unie, solidaire, fraternelle et pleine d'espoir pour la paix». Et trois axes ont été examinés afin d'aller dans ce sens: d'abord, "médiation, éducation et paix"; ensuite, "climat, écologie humaine et développement durable"; enfin, "interculturalité et indianocéanité".

Passer des belles paroles aux actes

Outre le nombre de participants, l'ambiance chaleureuse et la qualité des interventions lors de ce Symposium qui «a dépassé nos espérances» selon Idriss Issop-Banian, président du GDIR, on retiendra — entre autres — la participation pertinente de la jeunesse réunionnaise, représentée par une forte délégation du Conseil Départemental des Jeunes. Par exemple, sa présidente, Jade Tong Yette, a interpellé les organisateurs, leurs partenaires et les participants en leur posant deux questions : «Pour vous, qu'est-ce que l'écologie? Qu'est-ce que vous évoque le développement durable?». Cela signifie qu'il est important d'analyser au mieux la réalité dans notre région, avec les effets préoccupants de la croissance démographique, du réchauffement climatique et de la mondialisation capitaliste afin de transformer cette réalité et éviter des tragédies comme la famine, les migrations mortelles, les pollutions néfastes etc...; sans oublier toutes les bases militaires à supprimer car elles ne peuvent pas être «des instruments de paix» dans l'océan Indien comme l'a prouvé un intervenant mauricien au Symposium. Tout cela nous prouve que pour transformer les espoirs en réalité, il faut s'engager à passer des belles paroles aux actes.

Roger Orlu

Ot é

Bann goloji la pa nout papa, zéro kalbas la fimé gran-boi

Na dé-troi zour in dalon la rakont amoin in zistoir. L'istoir in ga lé déza papa kat z'anfan épi li di shak nouvo z'anfan lé pli klèr ké lé éné avan : la komans par inn lété vréman fonsé, épi l'ariv in n'ot té pli klèr, épi in n'ot ankor pli-pli klèr, ziska lo dèrnyé té pa loin trap la koulèr blan, konm i di isi La Rényon. L'èr-la, lo moun i ri é son famiy i ri avèk li. Pou kosa d'après zot ? Pars li la di, si na in proshin lé riskab li sé in blan-blan. Sa i vé dir in moun ou i oi lé métisé par son shové, par son bann tré mé la po lé blan, défoi mèm pli blan ké sak lo blan.

Pou kosa mi rakont sa ? Dabor pars mi trouv sa lé rigolo par la manyèr mon dalon la rakont amoin zistoir-la, épi par la manyèr demoun shé nou-pa toute, mé in bon pé !-na poinn konplèks koméla par raport la koulèr la po. Sa sé in n'afèr k'i bote amoin. Zot i koné dann tan, lété mal vi in maryaz rant dé pèrsone la pa mèm koulèr. Moin na in kamarad zistoman in blan-blan, é bin son famiy la fash avèk li pars li la maryé avèk in moun zot té i apèl in moush noir-blé. Anfin mi pans sa lé in pé déyèr nou é sé in kontantman pou moin !

Ala pou kosa, kan mi antann in moun, mèm si li l'éte prézidan La Républik, après parl nout z'ansète sé bann goloji. Pli pir, li di k'in foi ou la gingn la nasyonalityé fransé bann goloji sé out z'ansète galman. Ayayay ! Kan mi koné final de kont tout nout z'ansète na par-la san mil z'ané lété noir é té i sort l'afrik pou alé partou dsi la tèr. Kan mi koné na arienk uit mil z'ané bann z'éropéin lé « blan » moin la anvè dir in pé si zot na poin arien pou dir, zot i pé fèrm z'ot také, pars fèrm son také la pa in pèshé kapital.

Pou finir mi invite tout demoun pou ékout la shanson jacqueline Farreyrol ou sa èl i di : « Bann goloji la pa nout papa, zéro kalbas la fimé gran-boi. »-in bien gayar shanté an vérité.

**Blan-blan an kréol sé in albinos. I di osi toublan, la blansh, épi na d'ot nom ankor. Moin la lir sa dann liv Daniel Honoré « Semi-lo-mo »*

Justin

« Boir d'lo bandèz ! » - In kozman po la rout

Kosa lontan té i apèl lo bandèz ? Lété i di osi lo baké. Té in résipyan an tol, bann fèrblantyé té i fé, demoun téi lav lo pyé d'dan mé pa solman. I paré doktèr Vèrjès la fé in kanpagn pou bann madam pran lo bin dann baké. Si ni vé, in kanpagn pou l'ijyène é pou la propté. Arzout ankor téi mète bon fèye dann bin konmsa té i san bon épi lété bon pou lo sopin galman. Mé konm bann madam té i fé z'ot toilète partikilyé anndan in patoi la mète a kourir : pou fé maryé in jenn jan avèk in jenn fiy, lo bèl maman té i fé boir lo garson dolo bandèj. Sa sé inn krak biensir, mé kréol i kroi bonpé la kouyonad. Nou lé kon msa ! Mèm nou lé intélizan, ni kroi bonpé la kouyonis. L'o bandèj sé in pé in sigidi, in n'afèr pou aranz in moun. Alé ! zot I pran konm zot I vcé é moin moin la vann konm moin l'ashté. Ni artrouv pli d'van.